

UTT de : _____

AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS URGENTS
SUR ROUTES DEPARTEMENTALES
(application de l'article 10 de l'Arrêté Départemental Permanent)

LOCALISATION DU CHANTIER

RD du PR au PR

sur le territoire de la Commune de :

NATURE DES TRAVAUX

PERIODE PREVUE

du au

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU CHANTIER

(préciser notamment les dispositions dérogatoires)

MAITRE D'ŒUVRE OU ENTREPRISE

DATE : / /
SIGNATURE / CACHET

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DPAT/DRM/SDER
DATE : / /
SIGNATURE / CACHET

nov-25

Département de la Moselle
DPATE/DRM/SDER

UTT de : _____

INFORMATIONS DE TENUE DE CHANTIER SUR ROUTES DEPARTEMENTALES
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER

RD du PR au PR
sur le territoire de la Commune de :

NATURE DES TRAVAUX

☐ Travaux exécutés par une entreprise
Permission délivrée par le Département (*)
Numéro : Date :
☐ Travaux exécutés en régie par les services du
Département

PERIODE PREVUE

Du Au

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF XX)
limitation de vitesse			
dépassement interdit			
chaussée rétrécie			
route barrée			
déviation par			
Alternat :			
B15/C18			
K10			
feux tricolores			

Contact de l'entreprise
Téléphone de permanence chantier 24h/24

Maître d'œuvre

date :/...../.....
Signature/cachet

Entreprise

date :/...../.....
Signature/cachet

Cadre réservé à l'UTT

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté départemental permanent (ADP) :

☐ OUI

☐ OUI, avec les restrictions suivantes :

☐ NON, au motif suivant :

- ☐ Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
☐ Aucune permission de voirie n'est délivrée (*)
☐ Autre :

A
Le

Signature/cachet

(*) : toute occupation du Domaine Public Départemental nécessite que le futur occupant ait obtenu préalablement à l'exécution des travaux un arrêté portant permission de voirie

ANNEXE III : CHANTIERS NON COURANTS

PROCEDURE POUR LES CHANTIERS NON COURANTS **NECESSITANT UN ARRETE SPECIFIQUE**

Les chantiers non courants doivent faire l'objet d'un **arrêté spécifique** pris selon la procédure suivante :

- 1) Une fiche de prévision de chantier, établie par le maître d'œuvre des travaux, selon le modèle joint en annexe III^a doit être fournie au moins six (6) semaines avant le démarrage du chantier à l'UTT concernée qui la transmettra à M. le Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière du Département.
- 2) Un dossier d'exploitation de chantier, établi par le maître d'œuvre des travaux, selon le modèle joint en annexe III^b doit être fourni au moins quatre (4) semaines avant le démarrage du chantier à l'UTT concernée qui le transmettra à M. le Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière du Département.
- 3) Un avis circonstancié sur le contenu du dossier sera transmis au maître d'œuvre par M. le Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière du Département, dans les sept (7) jours ouvrés à compter de la date de réception du dossier d'exploitation.
- 4) L'arrêté sera pris dans les dix (10) jours ouvrés suivant la réception des compléments éventuels ou suivant la date d'envoi d'un avis favorable sans réserve tel que prescrit au 3) ci-dessus.

nov-25

Département de la Moselle

DPATE/DRM/SDER

UTT de : _____

**PREVISION DE TENUE D'UN CHANTIER SUR
ROUTES DEPARTEMENTALES**

(à transmettre au moins 6 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER

RD du PR au PR
sur le territoire de la Commune de :

NATURE DES TRAVAUX

☐ Travaux exécutés par une entreprise
Permission délivrée par le Département
Numéro : Date :

☐ Travaux exécutés en régie par les services
du Département

PERIODE PREVUE

Du Au

MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF XX)
limitation de vitesse			
dépassement interdit			
chaussée rétrécie			
route barrée			
déviation par			
Alternat :			
B15/C18			
K10			
feux tricolores			
Contact de l'entreprise Téléphone de permanence chantier 24h/24			

Date :

Signature/Cachet du Maître d'œuvre des travaux :

nov-25

Département de la Moselle

DPATE/DRM/SDER

UTT de : _____

DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

(à transmettre au moins 4 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER

RD du PR au PR

sur le territoire de la Commune de :

NATURE DES TRAVAUX

☐ Travaux exécutés par une
entreprise
Permission délivrée par le Département (*)
Numéro : Date :

☐ Travaux exécutés en régie par les
services du Département

PERIODE PREVUE

Du Au

MAITRE D'ŒUVRE OU ENTREPRISE

DATE : / /

SIGNATURE / CACHET

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DPAT/DRM/SDER

☐ AVIS FAVORABLE

DATE : / /

SIGNATURE / CACHET

(*) : toute occupation du Domaine Public Départemental nécessite que le futur occupant ait obtenu préalablement à l'exécution des travaux un arrêté portant permission de voirie